

## FINALITES GRAND EST 2018-2019

*Vous trouverez, ci-dessous, les modalités d'organisation pour les finalités des championnats régionaux jeunes et adultes de la ligue GRAND EST de handball.*

### Finalités GRAND EST : Di 9 juin 2019

Site 1 (catégories)	<b>LINGOLSHEIM</b> (Gymnase Colette Besson, 30 Rue Maria Callas. Lingolsheim)		
<b>EXCELLENCE MASC</b>	LINGOLSHEIM	ENT HTES RIVIERES / BOGNY	MECOURT
<b>PRENATIONALE FEMI.</b>	THANN/STEINBACH	TAISSY	EPINAL 2

Seniors Prénationale Filles et Excellence Garçons : 2x 25 mn. Mi-temps : 10 mn. Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.

**10H00 : Match N°1 : LINGOLSHEIM vs MECOURT**

**11H25 : Match N°2 : THANN/STEINBACH vs EPINAL 2**

**12H50 : Perdant Match N°1 vs ENT. HTES RIVIERES /BOGNY**

**14H15 : Perdant Match N°2 vs TAISSY**

**15H40 : Gagnant MATCH N°1 vs ENT. HTES RIVIERES /BOGNY**

**17H05 : Gagnant MATCH N°2 vs TAISSY**

**18H10 : Fin du tournoi**

- ✚ en cas d'égalité à la fin du 1<sup>er</sup> match de chaque tournoi : tirage au sort immédiat pour déterminer qui rejoue le second match du tournoi : l'équipe qui perd le tirage au sort rejoue (elle est considérée dans le programme des matchs comme « perdant match 1 » ou « perdant match 2»). Le résultat nul reste acquis pour le classement final.

**Classement** : voir en fin de document

**Déléguée COC et ligue GRAND EST** : *Olivia CHARTON* (Présidente Commission Communication LIGUE GRAND EST HANDBALL). *Philippe KOESSLER* (Président COC BAS-RHIN et membre COC GRAND EST)



Site 2 (catégories)	<b>METZ</b> (Gymnase du Technopole Bld ARAGO METZ)			
<b>moins 18 FEMI.</b>	WINGEN SUR MODER	ENT. STE-MAURE- TROYES / ARCIS HB FEM	METZ HB	
<b>moins 15 FEMI.</b>	ACHENHEIM / TRUCHTERSHEIM	ENT. ROSIERES ST- JULIEN / VENDEUVRE	YUTZ HBF	METZ HANDBALL

Moins de 18 ans Filles : 2x 25 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.  
Moins de 15 ans Filles : 2x 20 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe. Règles normales (pas de règles aménagées)

**10H00 : Match N°1 : YUTZ (-15) vs ACHENHEIM-TRUCHTERSHEIM (-15)**  
**11H10 : Match N°2 / METZ HB 2 (-18) vs WINGEN SUR MODER (-18)**  
**12H35 : Match N°3 : METZ HB (-15) vs ENT. ROSIERES ST JULIEN / VENDEUVRE (-15)**  
**13H50 : Perdant Match N°2 vs ENT. STE MAURE-TROYES/ARCIS SUR AUBE HBF (-18)**  
**15H15 : Perdant Match N°1 (-15) vs Perdant Match N°2 (-15)**  
**16H25 : Gagnant MATCH N°2 (-18) vs ENT. STE MAURE-TROYES/ARCIS SUR AUBE HBF**  
**17H50 : Gagnant Match N°1 (-15) vs Gagnant Match N°2 (-15)**  
**18H35 : Fin du tournoi**

- ✚ en cas d'égalité à la fin du match N°1 : immédiatement épreuve des tirs au but (*Article 3.3.6 : voir en fin de document*)
- ✚ en cas d'égalité à la fin du match N°2 : tirage au sort immédiat pour déterminer qui rejoue le second match du tournoi : l'équipe qui perd le tirage au sort rejoue (elle est considérée, dans le programme des matchs, comme « perdant match 2»). Le résultat nul reste acquis pour le classement final.

**IMPORTANT : En cas d'épreuve de tirs au but le programme peut être décalé de 5 mn à chaque fois, sauf si le retard est rattrapé. (C'est le délégué COC GE qui décide, après avoir sollicité l'avis des officiels d'équipe ; il les informe ensuite de sa décision)**

**Délégué COC et ligue GRAND EST : Michel LEQUEUX** (Vice-Président LIGUE GRAND EST HANDBALL)



Site 3 (catégories)	<b>BASSIN MUSSIPONTAIN</b> (Salle Charles Roth DIEULOUARD)		
<b>PréNat MASC</b>	MARCKOLSHEIM	BOGNY	BASSIN MUSSIPONTAIN
<b>Moins de 15 MASC</b>	FC MULHOUSE	GNMHB (GRAND NANCY METROPOLE HB)	ENT. RODEMACK/HETTANGE

Seniors Prénationale Garçons : 2x 25 mn. **Mi-temps : 10 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.  
Moins de 15 ans Garçons : 2x 20 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe. Règles normales (pas de règles aménagées)

**10H00 : Match N°1 : GNMHB vs ENT. RODEMACK/HETTANGE**  
**11H10 : Match N°2 : BASSIN MUSSIPONTAIN vs MARCKOLSHEIM**  
**12H35 : Perdant Match N°1 vs FC MULHOUSE**  
**13H50 : Perdant Match N°2 vs BOGNY**  
**15H20 : Gagnant MATCH N°1 vs FC MULHOUSE**  
**16H30 : Gagnant MATCH N°2 vs BOGNY**  
**17H35 : Fin du tournoi**

- ✚ en cas d'égalité à la fin du 1<sup>er</sup> match de chaque tournoi : tirage au sort immédiat pour déterminer qui rejoue le second match du tournoi : l'équipe qui perd le tirage au sort rejoue (elle est considérée dans le programme des matchs comme « perdant match 1 » ou « perdant match 2»). Le résultat nul reste acquis pour le classement final.

**Classement** : voir en fin de document

<b>Site 4</b> <b>(catégories)</b>	<b>ROMILLY</b> <b>(Stade Bardin Gousserey Rue MAGENTA. 10100 ROMILLY sur SEINE)</b>			
<b>moins 13 ans</b> <b>MASC</b>	SELESTAT	VILLERS HB	ROMILLY	P2H HANDBALL
<b>moins 18 ans</b> <b>MASC</b>	MASEVAUX	VILLERS HB	ENT. ETAC TROYES / US STE MAURE	

Moins de 13 ans Garçons : 2 x15 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 1 mn. Trois temps morts par équipe.  
Règles normales (pas de réducteur ni de règles aménagées)

Moins de 18 ans garçons : 2 x 25 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.

**10H00 : Match N°1 : ROMILLY vs VILLERS (-13 ans)**

**11H00 : Match N°2 / ENT. ETAC TROYES / US STE MAURE (-18) vs VILLERS HB (-18)**

**12H25 : Match N°3 : P2H -13 G (3) vs SELESTAT (-13)**

**13H30 : Perdant Match N°2 vs MASEVAUX**

**14H55 : Perdant Match N°1 (-13 G) vs Perdant Match N°2 (-13 G)**

**16H00 : Gagnant MATCH N°2 (-18) vs MASEVAUX**

**17H35 : Gagnant Match N°1 (-13 G) vs Gagnant Match N°2 (-13 G)**

**18H15 : Fin du tournoi**

- ✚ en cas d'égalité à la fin du match N°1 : immédiatement épreuve des tirs au but (*Article 3.3.6 : voir en fin de document*)
- ✚ en cas d'égalité à la fin du match N°2 : tirage au sort immédiat pour déterminer qui rejoue le second match du tournoi : l'équipe qui perd le tirage au sort rejoue (elle est considérée, dans le programme des matchs, comme « perdant match 2»). Le résultat nul reste acquis pour le classement final.

**IMPORTANT : En cas d'épreuve de tirs au but le programme peut être décalé de 5 mn à chaque fois, sauf si le retard est rattrapé. (C'est le délégué COC GE qui décide, après avoir sollicité l'avis des officiels d'équipe ; il les informe ensuite de sa décision)**

**Déléguée COC : Christiane DUTEURTRE** (Présidente ROMILLY, CD AUBE et Ligue GRAND EST)

**Déléguée ligue GRAND EST : Carole MARTIN** (CTS GRAND EST)



**Fonctionnement :**

Matches en alternance d'un tournoi avec l'autre tournoi, non-stop. Tps d'échauffement sur le terrain réduit.

**Durée des matchs : (Attention : modification)**

Moins de 13 ans Garçons : 2x15 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 1 mn. Trois temps morts par équipe.  
Règles normales (pas de réducteur ni de règles aménagées)

Moins de 15 ans Filles et Garçons : 2x 20 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.  
Règles normales (pas de règles aménagées)

Moins de 18 ans Filles et Garçons : 2x 25 mn. **Mi-temps : 5 mn.** Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.

Seniors Filles et Garçons : 2x 25 mn. Mi-temps : 10 mn. Exclusion : 2 mn. Trois temps morts par équipe.

### Nombre de joueurs ou joueuses :

14 joueurs ou joueuses inscrits sur la FDME de chaque match. (Possibilité de changer des noms entre deux matchs : mais attention aux récompenses prévues pour 14 + 2 officiels seulement)

### Officiels de table de marque :

L'organisateur local prévoit un chronométrateur et un secrétaire pour l'ensemble de la compétition, sous réserve des dispositions ci-après.

- Si l'organisateur local est concerné par le match :
  - l'organisateur local est en charge de la fonction de chronométrateur
  - le club adverse peut exiger d'exercer la fonction de secrétaire (uniquement par un dirigeant du club adverse) en remplacement de l'organisateur local.
  
- Si l'organisateur local n'est concerné par le match :
  - l'organisateur local est en charge de la fonction de chronométrateur et de secrétaire
  - le club apparaissant en premier (recevant) sur la FDME peut exiger d'exercer la fonction de chronométrateur en remplacement de l'organisateur local (uniquement par un dirigeant du club concerné)
  - le club apparaissant en second (visiteur) sur la FDME peut exiger d'exercer la fonction de secrétaire en remplacement de l'organisateur local (uniquement par un dirigeant du club concerné)
  - **En accord entre les différentes parties uniquement**, les tâches ci-avant peuvent être distribuées différemment mais exercées uniquement par un dirigeant des clubs concernés, un représentant de la COC Grand Est ou un des JA désignés sur la compétition.

### Restauration :

Petite restauration pour le public

**ET (sur réservation préalable à convenir par l'organisateur)** : repas « sportif » pour les équipes (à la charge des équipes) et Juges-arbitres (à la charge de l'organisateur).

### Arbitrage :

Déplacements + indemnités à la charge de la ligue. Repas des juges-arbitres : à la charge de l'organisateur.

### Pot de l'amitié

A la fin du tournoi : à la charge de l'organisateur pour tous les participants et représentants officiels des instances.

### Déplacements des équipes

Prise en charge par la ligue GRAND EST :

***Forfait kilométrique à chaque équipe participante sur la base :***

***1,50 € du km X (Trajet aller moins 100 km).***

Exemple : si trajet aller = 150 km, l'équipe recevra une participation au déplacement de :

[ 150 -100 =50 kms x 1,50 € = 75 € ].

### **Classement à l'issue d'un tournoi à 3 ou 4 équipes :**

**Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.**

3.3.4 En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes à l'issue d'une compétition dans une même poule, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,  
Si plus de deux équipes demeurent encore à égalité après application de ce critère alors la dernière de ces équipes est évacuée et les autres équipes concernées restant à égalité sont départagées par la seule différence de buts dans les rencontres les ayant opposées.  
Cette opération est réitérée autant que nécessaire pour départager l'ensemble des équipes à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2 et 3,
- 4) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la poule,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la poule,
- 6) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée,
- 7) par tirage au sort en cas de nouvelle égalité, au cas où il reste nécessaire de départager des équipes pour une accession ou une relégation.

### **Dans le cas de matchs à élimination directe (1/2 Finales et Finales) :**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : Article 3.3.6

3.3.6 Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

### Récompenses :

Des tee-shirts seront offerts aux participants suivants :

- ✚ 16 par équipes (14 joueurs + 2 dirigeants)
- ✚ 10 pour l'organisateur local (ses bénévoles, même si une de ses équipes participe)
- ✚ 8 pour JA ou JAJ
- ✚ 2 à 4 pour des élus locaux

Coupes et médailles : fournies par la ligue

### Contact des clubs organisateurs :

**LINGOLSHEIM** : IVENS Thibaut [5667094@ffhandball.net](mailto:5667094@ffhandball.net)

**BASSIN MUSSIPONTAIN** : [5654001@ffhandball.net](mailto:5654001@ffhandball.net)

**ROMILLY** : BUDA David [dbuda@mairie-romilly-sur-seine.fr](mailto:dbuda@mairie-romilly-sur-seine.fr) 06 71 64 19 89

**METZ** : MICCICHE David [Mcciche@hotmail.fr](mailto:Mcciche@hotmail.fr) 07 69 99 93 73

### Délégué.e.s COC et Ligue GRAND EST :

(voir ci-avant)

